

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1066

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

9 janvier 1992 - n° 1066
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Pouce !

Une centaine de personnes ont profité dans le Jura, pendant les fêtes, de l'opération Nez-rouge: s'estimant hors d'état de conduire parce que prises de boisson, elles ont profité d'un réseau de chauffeurs bénévoles qui les a reconduites sans risque à la maison. Les organisateurs de l'opération relèvent par ailleurs qu'aucun accident grave de la circulation n'a été constaté durant cette même période dans le canton. L'opération a sans doute contribué à y rendre les routes moins dangereuses et a favorisé une prise de conscience salutaire: «J'ai trop bu, donc je ne conduis pas.» Le nombre d'accidents provoqués par la consommation d'alcool nous prouve malheureusement que trop de conducteurs se croient infaillibles, même s'ils ont bu. Et la bienveillance du réseau jurassien de chauffeurs bénévoles démontre la tolérance sociale à l'égard de l'alcool: nul ne s'est interrogé publiquement sur l'incitation à boire que pouvait représenter cette opération (combien de personnes ont-elles bu avec insouciance parce qu'elles savaient qu'elles seraient reconduites à domicile sans frais ?) On pourrait aussi ergoter sur l'injustice d'une action dont ne profitent que ceux qui se sont rendus au bistrot en voiture. C'est la sécurité sur les routes qui a été le seul moteur de l'opération et c'est probablement tant mieux. S'ils s'étaient posés trop de questions, les bénévoles auraient peut-être renoncé.

Les toxicomanes non alcooliques ne bénéficient hélas pas de la même bienveillance; il est vrai qu'ils ne provoquent que peu d'accidents et que le nombre de victimes directes (morts par surdose) ne représente qu'une petite fraction du nombre de décès dus à la consommation d'alcool. Et les interventions dans le milieu toxicomane se heurtent à des problèmes d'acceptation sociale dont n'ont pas à souffrir les chauffards alcooliques. Cette différence de traitement se retrouve dans la sévérité des retraits de permis. L'ivresse au volant se punit généralement de deux mois de retrait; il faut qu'il y ait accident pour justifier un mois supplémentaire; des «antécédents» sont nécessaires pour motiver un retrait

de cinq mois, alors qu'il doit y avoir récidive pour qu'un retrait d'une année soit prononcé. La «toxicomanie» provoque par contre immédiatement un retrait «pour une période indéterminée», même si le fautif n'a jamais été surpris sous l'effet de la drogue au volant. Le fait qu'une drogue soit légale et l'autre pas ne suffit pas à expliquer cette différence d'attitude: les effets de l'alcool sur la société sont plus dramatiques que ceux des autres formes de toxicomanie. Il est urgent de dépassionner ce débat et de le ramener à de justes proportions. Car ces différences d'attitude envers les drogués selon ce qu'ils consomment est une des causes de la marginalisation de certains d'entre eux, ce qui rend difficile et même parfois suspecte toute action à leur égard. Il faut enfin que l'énergie et les moyens à disposition pour régler ce problème ne soient plus dépensés en vaines et stériles querelles de chapelles. Dans ce registre, les prétendus défenseurs de la vertu feraient bien de s'interroger sur les effets de leur fermeture à toute solution s'écartant de la voie classique «prévention gentilette - répression». Car, comme pour combattre le sida, ce ne sont pas les actions acceptables par les âmes sensibles qui sont le plus efficaces; ce sont celles qui sont spécifiquement adaptées aux personnes auxquelles elles s'adressent. Or dans ce milieu, une petite cuillère ne sert pas à remuer le thé ni une seringue à inoculer un vaccin.

Face aux visées des milieux de la drogue sur l'Europe et à leurs moyens qui se chiffrent par centaines de milliards de dollars (lire à ce propos l'article paru dans le *Spiegel* de cette semaine), on ne peut répondre de manière désordonnée ou en cherchant à faire des économies. La Suisse ne peut certes pas s'engager seule dans une politique de lutte entièrement nouvelle; elle doit par contre absolument dégager des moyens, humains et financiers, qui soient en rapport avec ceux contre lesquels nous voulons lutter. Sans quoi nous légitimerons leurs études de marché et continuerons de leur sacrifier un pourcentage de la jeunesse.